

Charte Éducation Physique et Sportive Collège Gaël Taburet – Guipry-Messac – Année scolaire 2022-23

Ce document est complémentaire du Règlement Intérieur du collège, précisant quelques règles de fonctionnement pour le bon déroulement des apprentissages en cours d'EPS.

1. **Objectifs en EPS : découvrir et pratiquer différentes Activités Physiques, Sportives et Artistiques, support d'apprentissages diverses**
 - Connaître le fonctionnement du corps lors la pratique, développer ses capacités
 - S'approprier des règles du jeu, des règles de sécurité, des techniques, etc.
 - Gérer ses émotions dans la pratique sportive, être fair-play, se dépasser, faire les efforts
 - Travailler en coopération, savoir se concentrer, accepter de se tromper pour progresser
 - Agir en citoyen dans l'action, assumer différentes tâches, se responsabiliser

2. **Règles de fonctionnement des cours d'EPS**
 - **Matériel indispensable pour pratiquer en tout confort et en toute sécurité**
 - Une tenue de sport complète, à changer au moins après le cours
 - **Pantalon/short et haut adapté**
 - **Chaussures de sport propres** (différentes de celles portées au quotidien), bien lacées
 - La **gourde ou la bouteille d'eau** (à remplir avant le cours) est obligatoire
 - En cas **d'oublis** répétés, une **punition sera donnée**
 - **Utilisation des vestiaires :**
 - Une attitude calme et respectueuse est attendue, **se changer le plus rapidement possible**
 - Si besoin, utiliser un déodorant à bille (aérosols interdits)
 - Ôter tous les bijoux, montres, etc. avant de sortir du vestiaire ; attacher les cheveux longs
 - En cas d'oubli de matériel, l'élève ne passe pas dans le vestiaire, il reste avec le professeur
 - Nourriture non-autorisée en cours, y compris dans les vestiaires
 - **Problèmes médicaux et inaptitudes**
 - Tout problème doit être **justifié** par un **certificat médical**, dans la mesure du possible. Sinon la famille communique par le coupon prévu dans le carnet de liaison.
 - Le justificatif doit **obligatoirement être présenté au professeur, au moment de l'appel** dans la cour du collège (pas de certificat dans le casier ou transmis par une tierce personne)
 - Le justificatif **dispense l'élève de pratique**, mais pas d'être présent en cours
 - Dans la mesure du possible, le médecin doit remplir un certificat médical d'inaptitude (un exemplaire vous est fourni au verso) précisant les actions/mouvements possibles ou impossibles à réaliser, afin de pouvoir adapter la pratique et éviter à l'élève une inactivité préjudiciable.
 - Pour les inaptitudes totale, de longues durées (>15 jours), présenter le certificat au professeur, qui, **au cas par cas**, peut éventuellement dispenser l'élève de présence en cours.
 - En cas de problème nécessitant une vigilance mais permettant la pratique, merci d'informer le professeur par écrit rapidement

3. **Attitude de travail, évaluation des apprentissages**
 - **Attitude**
 - Les activités pratiquées sont adaptées au niveau des élèves, chacune et chacun peut prétendre à progresser avec un investissement suffisant
 - Une attitude respectueuse de chacun, adulte ou élève, est attendue. Cela concerne également le matériel prêté par le collège, les locaux municipaux et les espaces de pratique utilisés.
 - **Évaluation des acquis**
 - Les compétences visées sont évaluées sur l'ensemble de la séquence. Elles peuvent concerner des réalisations individuelles ou collectives, ainsi que l'investissement régulier.
 - La progression et une attitude réfléchie dans l'activité pratiquée sont davantage pris en compte que la performance physique ou sportive

Signature de l'élève :

Signature responsable :